

Positions des partis sur la culture en date du 4 octobre 2019

La [Coalition pour la diversité des expressions culturelles](http://sauvonsnotreculture.ca) (CDEC) a lancé la campagne sauvonsnotreculture.ca le 20 août dernier afin que les recommandations principales qu'elle formule pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles en ligne soient reprises par les partis politiques en campagne électorale.

Nous avons analysé les plateformes des cinq principaux partis fédéraux et reproduit dans les pages suivantes les engagements pris sur la culture. Nous avons ajouté des annonces complémentaires qui ont été communiquées dans les médias ou par les partis eux-mêmes. Enfin, nous avons aussi retenu de nouveaux engagements faits par les candidats des cinq partis qui ont participé au [Grand débat sur la culture et les médias](#) (GDCM) le 18 septembre dernier au Monument national à Montréal¹.

Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité et nous invitons le lecteur à se référer aux plateformes, articles, communiqués et vidéos pour prendre connaissance des argumentaires, des bilans et critiques mis de l'avant par les partis et les candidats. Nous examinerons toute nouvelle information qui nous sera communiquée par [courriel](#) pour l'ajouter éventuellement à ce document.

Nous rappellerons, à la fin de ce document, les principales recommandations formulées par la CDEC et transmises à chacun des partis avant le déclenchement de la campagne électorale.

1. Parti Libéral du Canada (PLC)

Le Parti libéral du Canada a publié sa plateforme électorale [Avancer. Un plan concret pour la classe moyenne](#) le 29 septembre. Voici les principaux engagements du PLC concernant les arts et la culture :

Pour veiller à ce que plus de gens aient accès à la culture canadienne ici et partout dans le monde, et pour faire en sorte que les artistes canadiens puissent continuer à raconter nos histoires, nous :

- créerons le *Laissez-passer culturel*, un crédit de 200 dollars que chaque enfant canadien recevra à l'âge de 12 ans, qui pourra être utilisé pour aller au théâtre, au musée, dans les galeries, dans les ateliers et dans d'autres lieux pour profiter du contenu local canadien;
- renforcerons le mandat régional de CBC/Radio-Canada, de sorte que les stations locales puissent diffuser plus de nouvelles locales, et nous demanderons à CBC/Radio-Canada d'ouvrir sa plateforme numérique, pour que des entreprises de journalisme en démarrage et des journaux communautaires puissent accéder à des technologies abordables pour développer et distribuer du contenu local;
- continuerons de soutenir le cinéma canadien en augmentant le financement de Téléfilm Canada de près de 50 % par an;
- procéderons à l'examen de notre politique nationale sur les musées pour veiller à ce que les gens puissent découvrir l'histoire canadienne partout au pays, avec un meilleur accès aux collections numériques, et nous ferons du Centre du patrimoine de la Gendarmerie royale du Canada un musée national;

¹ Les éléments retenus ne sont pas nécessairement des citations et sont restitués à partir de nos notes. Nous n'avons pas reproduit les engagements qui figurent dans les autres documents ou déclarations faites par les partis.

- *introduirons une nouvelle Stratégie de diplomatie culturelle, avec au moins une mission internationale chaque année visant à promouvoir la culture et les créateurs du Canada partout dans le monde;*
- *adopterons, lors de la première année, une loi qui prendra les mesures appropriées pour veiller à ce que les fournisseurs de contenu – y compris les géants du Web – offrent plus de contenu canadien dans leur répertoire, contribuent à la création de contenu canadien dans les deux langues officielles, fassent la promotion de ce contenu et le rendent facilement accessible sur leur plateforme.*
- *Pour fournir une orientation plus claire sur la façon dont les lieux du patrimoine national doivent être désignés et préservés, nous adopterons une nouvelle législation exhaustive sur le patrimoine de lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral (pages 54 et 55).*

Le PLC s'est aussi engagé à mettre en place de nouvelles mesures fiscales. Nous soulignons l'engagement concernant les géants du Web qui, selon le document, générerait des recettes de 540 millions de dollars en 2020-2021, puis de 600, 660 et 730 millions de dollars, respectivement, pour les trois années suivantes (p. 86) :

- *Nous [...] veillerons à ce que les géants du Web paient de l'impôt sur les recettes qu'ils génèrent au Canada. Nous travaillerons aussi à mettre en œuvre les recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour nous assurer que les sociétés numériques internationales dont les produits sont consommés au Canada perçoivent et versent la même taxe de vente que les sociétés numériques canadiennes (p. 85).*

Lors du GDCM, le représentant du PLC, Pablo Rodriguez s'est exprimé sur plusieurs questions. Il a défendu son bilan, mais aussi pris les engagements suivants :

- *Le PLC va déposer un projet de loi, tout de suite après la remise du rapport qui sera livré par le groupe d'expert sur la révision du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications, qui mettra en œuvre les recommandations du rapport. Si les autres partis appuient le projet de loi, de nouvelles lois pourraient être adoptées en 2020. Ces lois encadreront les géants du Web, et cela s'oriente vers les mêmes obligations en termes de contenu canadien.*
- *Il est nécessaire de maintenir une exemption culturelle dans le cadre de négociations commerciales, comme cela a été fait avec le renouvellement de l'ALÉNA. Notre culture n'est pas négociable.*
- *Nous serons bien représentés à la Foire du livre de Francfort où le Canada sera l'hôte.*

Le 3 juillet 2019, le ministre Pablo Rodriguez a publié une [déclaration](#) sur le rapport Ce que nous avons entendu, produit par le Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications, dont voici certains extraits :

- *Notre but est clair : si tu profites, tu contribues. Fini les passe-droits.*
- *Concrètement, nous allons prendre les mesures appropriées pour que tous les joueurs, et ça inclut les géants du Web :*
 - *offrent un niveau significatif de contenu canadien dans leurs catalogues;*
 - *contribuent à la création de contenu canadien;*
 - *fassent la promotion du contenu canadien et le rendent facilement accessible sur leurs plateformes.*
- *Dans ce contexte, il sera important d'accorder au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) les outils modernes dont il a besoin pour jouer pleinement son rôle.*
- *Nous voulons un système dans lequel nos créateurs et entreprises du secteur culturel peuvent compétitionner sur un même pied d'égalité avec les géants du Web.*
- *On attend avec impatience ce rapport final, et on va rapidement prendre les mesures nécessaires à la suite de sa réception.*

- Les Canadiens doivent continuer à avoir accès aux histoires canadiennes, créées par des Canadiens – en français et en anglais – sur toutes les plateformes. Nous sommes convaincus que le gouvernement a un rôle clé à jouer pour que ça se réalise et nous avons la ferme intention de le faire.

2. Parti conservateur du Canada (PCC) :

Le Parti conservateur du Canada (PCC) n'a pas encore publié de plateforme électorale, ni divulgué l'ensemble de ses engagements. En conséquence, nous concentrerons ici sur certains éléments mentionnés lors du Grand débat sur la culture et les Médias (GDCM) le 18 septembre dernier au Monument national à Montréal, ainsi que sur des positions du parti tirées de l'Énoncé de politique adopté par les instances du parti en août 2018.

Lors de son passage à l'émission *Tout le monde en parle* le 29 septembre dernier, le chef conservateur Andrew Scheer a fait la déclaration suivante : « Un aspect de notre plateforme [...] va cibler les géants du web pour s'assurer qu'ils contribuent à notre société ». Il a ajouté que « Le gouvernement doit s'assurer que les gens qui créent les [contenus] peuvent recevoir les revenus et en même temps on doit s'assurer que les géants du web paient leur part »².

Lors du GDCM, le représentant du PC, Gérard Deltell s'est exprimé sur plusieurs questions :

- La question de la taxation des géants du Web (taxe sur le chiffre d'affaire, taxe de vente, obligation de placer une part des publicités gouvernementales dans des médias canadiens) est une problématique mondiale. Le PCC attendra l'évolution des débats à l'OMC avant d'agir puisqu'une solution mondiale est nécessaire.
- Les lois sur la radiodiffusion et les télécommunications doivent être révisées pour comprendre toutes les réalités et les composantes d'aujourd'hui, dans une perspective globale.
- Les niveaux de financement de Radio-Canada et du Conseil des Arts seront maintenus.
- Le PCC fera bientôt des annonces concernant la culture.
- Le PC n'avait pas imaginé tous les impacts qui allaient être générées par l'ajout d'exceptions à la *Loi sur le droit d'auteur*. Des exceptions peuvent être prévues, mais il faut les réviser. La *Loi sur le droit d'auteur* doit être révisée, notamment à cause des changements technologiques.
- Il est important de défendre l'exemption culturelle, car le Canada mérite de protéger sa culture.
- On ne ferme pas complètement la porte à l'imposition de quotas pour le contenu canadien sur les plateformes en ligne, mais c'est une idée qui mérite d'être appréciée de façon globale. Toutefois, Spotify permet aussi aux artistes de se faire connaître.

À défaut d'une plateforme électorale, l'[Énoncé de politique](#) du PCC peut nous informer sur les positions du PCC en matière de culture :

- **Restrictions sur la propriété étrangère :** Le Parti conservateur est en faveur d'un assouplissement des règles sur la propriété étrangère pour le secteur industriel canadien en collaboration avec nos principaux partenaires commerciaux dans le domaine des télécommunications, de la distribution en matière de radiodiffusion et de l'industrie aérienne. (p.12)
- **Loi sur le droit d'auteur :** Le Parti conservateur croit que les objectifs de la loi relative au droit d'auteur devraient être :
 - de donner la possibilité aux créateurs canadiens de jouir autant que possible des fruits de leur travail ;
 - d'assurer que les droits des créateurs canadiens sont protégés adéquatement par la loi ;

² Propos restitués dans [l'article de La Presse canadienne sur le site de Radio-Canada](#) le 30 septembre 2019.

- d'assurer un équilibre entre ces droits et la possibilité du public d'utiliser des œuvres protégées par le droit d'auteur aux fins d'enseignement, de recherche et d'acquisition continue du savoir;
- de permettre à une personne de faire des copies de l'enregistrement sonore d'œuvres musicales et de vidéos pour son usage personnel ;
- que la loi soit appliquée équitablement et conformément aux normes internationales.
- Nous croyons qu'un accès raisonnable aux œuvres protégées par le droit d'auteur est essentiel à l'apprentissage et à l'enseignement pour les étudiants et les enseignants canadiens, et que l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur enrichit l'acquisition continue du savoir et est un élément essentiel d'une économie axée sur l'innovation.
- Nous croyons que le gouvernement devrait examiner les objectifs des politiques publiques sur l'éducation dans le cadre du droit d'auteur et collaborer avec l'industrie afin d'assurer une plus grande sensibilisation et de mener une campagne d'éducation publique afin de mieux informer les utilisateurs et les créateurs des lois qui existent au Canada en matière de droit d'auteur.
- Nous sommes en faveur de l'élimination de la redevance sur les supports audio vierges (p. 14).
- **Système canadien de radiodiffusion :** Le système canadien de radiodiffusion devrait offrir un vaste choix de services de programmation canadiens et internationaux tout en respectant le contenu canadien. Le système devrait offrir un choix maximal au public et avoir la capacité d'utiliser de nouvelles technologies pour atteindre ses objectifs publics et privés.
- Nous assurerons que les services de la SRC-CBC sont axés sur son mandat de radiodiffuseur public.
- Nous croyons que le gouvernement devrait examiner et mettre à jour la Loi sur la radiodiffusion pour assurer sa pertinence dans l'environnement technologique d'aujourd'hui. Nous croyons que le gouvernement devrait établir des directives et un cadre stratégique clairs, à l'échelle nationale, qui maximiseront la liberté de choix et assureront que la liberté d'expression est respectée.
- Le rôle joué par le CRTC dans la réglementation du contenu devrait être réduit afin d'éliminer les chevauchements avec les autres lois existantes.
- Nous croyons que le contrôle et les opérations de la SRC-CBC seraient plus efficaces par l'intermédiaire de budgets distincts pour les opérations de radiodiffusion télévisée et de radiodiffusion radiophonique (p. 41).
- **Industrie canadienne de la production :** L'industrie de la production doit être renforcée pour participer à un marché mondial et devenir une industrie autonome et prospère qui emploie une main-d'œuvre qualifiée (p. 41).
- **Arts et culture :** Nous croyons que l'aide gouvernementale devrait être liée à la reddition de comptes, à la transparence et à la viabilité. Nous croyons qu'un examen continu est requis pour assurer que les programmes et les politiques atteignent leurs objectifs, sont fondés sur le mérite, et sont libres de toute ingérence politique.
- Nous soutenons les mesures, y compris celles prises par l'intermédiaire du régime fiscal, qui encouragent les dons par les particuliers et les sociétés à l'intention du milieu des arts et de la culture (p.43).

3. Nouveau parti démocratique (NPD)

La plateforme du Nouveau parti démocratique (NPD) [La vision du NPD : des résultats pour vous!](#) a été publiée en juin 2019. Voici les extraits pertinents concernant les arts et la culture :

- Les néo-démocrates **protégeront notre patrimoine** et appuieront une industrie artistique et culturelle canadienne forte et indépendante.
- Les néo-démocrates veilleront à ce que les talents canadiens puissent s'épanouir sur les plateformes numériques et traditionnelles, ici comme ailleurs dans le monde.

- Nous croyons que les artistes doivent pouvoir **vivre décemment** de leur art et que le gouvernement a un rôle important à jouer pour s'assurer qu'une diversité de voix puisse raconter notre histoire.
- C'est pourquoi nous veillerons à ce que Netflix, Facebook, Google et les autres entreprises de médias numériques **respectent les mêmes règles** que les diffuseurs canadiens. Cela signifie payer des impôts, appuyer le contenu canadien dans les deux langues officielles et assumer la responsabilité de ce qui apparaît sur leur plateforme, comme c'est le cas pour les autres médias.
- Nous **augmenterons également le financement de CBC/Radio-Canada** pour aider à réparer les dommages causés par des décennies de compressions budgétaires sous les gouvernements libéraux et conservateurs.
- Nous veillerons à ce que les institutions artistiques et culturelles reçoivent un financement stable et à long terme pour faire croître et promouvoir les diverses cultures et histoires du Canada.
- Nous appuierons également les **médias canadiens** pour les aider à effectuer la transition vers le numérique.
- Les arts ont également une place essentielle dans la réconciliation. Un gouvernement néo-démocrate appuiera financièrement le **théâtre autochtone** du Centre national des Arts dans le cadre de notre volonté d'honorer et de soutenir les arts et les cultures autochtones.
- Enfin, compte tenu des défis particuliers auxquels font face les gens qui gagnent leur vie dans l'industrie des arts et de la culture, nous mettrons en place l'étalement du revenu imposable pour les artistes et les travailleuses et travailleurs du secteur culturel, afin de leur faciliter la vie (pp. 95-96).

Par ailleurs, un article paru sur [The Wire](#) le 13 mai 2019 rapportait les annonces suivantes sur les plateformes numériques faites par Alexandre Boulerice en conférence de presse :

- imposer la taxe sur les produits et services (TPS) sur les revenus réalisés au Canada;
- mettre fin à l'exemption fiscale pour la publicité sur les plateformes étrangères en ligne.

Lors du GDCM, la représentante du NPD, Chu Anh Pham s'est exprimé sur les engagements suivants :

- Le NPD est d'accord pour prélever un certain montant sur les revenus des plateformes numériques.
- Il faut revoir le mandat de Radio-Canada, on ne veut pas qu'il soit compétiteur des radiodiffuseurs privés.
- Le NPD n'exclue pas de mettre en place une redevance pour les fournisseurs de service Internet.
- Les redevances sont à bonifier, les exigences de découvrabilité sont à revoir sur les plateformes numériques, il faut des moyens pour être plus visibles sur les plateformes étrangères. Les quotas sont une piste de solution.
- Il faut redonner les lettres de noblesse aux institutions publiques (ONF, Téléfilm Canada) et redevenir une locomotive dans le secteur culturel.

4. Parti Vert (PV)

La plateforme du Parti Vert (PV) [Un leadership honnête, éthique et bienveillant](#) a été publiée en septembre. Voici les extraits pertinents concernant les arts et la culture:

- Un gouvernement vert s'assurera [que les arts et la culture] soient parties intégrantes de l'économie verte.
 - Accroître le financement pour tous les organismes artistiques et culturels du Canada, y compris pour le Conseil des arts du Canada, l'Office national du film et Téléfilm Canada.
 - Examiner les incitatifs fiscaux pour les productions cinématographiques pour s'assurer que toutes les régions du Canada soient concurrentielles et attrayantes pour l'industrie en augmentant les incitatifs lorsque des talents artistiques et techniques canadiens sont employés.

- Mettre en place un crédit d'impôt fédéral sur le revenu pour les dépenses de restauration afin d'encourager la participation du secteur privé à la préservation du patrimoine canadien.
- Mettre en place des crédits d'impôt pour don de bienfaisance pour les dons privés de servitudes sur des propriétés patrimoniales à des organismes de charité ou à des gouvernements locaux.
- Un gouvernement vert veillera à :
 - Réformer les lois antitrust pour permettre la séparation des conglomérats médiatiques.
 - Supprimer l'échappatoire qui permet aux plateformes de médias sociaux de ne pas avoir à percevoir d'impôts sur la publicité et s'assurer que les publicités gouvernementales ne soient diffusées que dans des publications canadiennes.
 - Augmenter de 315 millions de dollars par année le financement de CBC et Radio Canada jusqu'à ce que le niveau de financement par habitant soit équivalent à celui de la BBC.
 - Réformer la structure de gouvernance de CBC/Radio Canada pour empêcher toute ingérence politique possible dans les nominations au conseil d'administration (p. 46).

Lors du GDCM, le représentant du PV, Pierre Nantel a :

- Salué l'idée que les télévisions communautaires puissent intégrer la plateforme de Tou.tv;
- Souligné le besoin de soutien des diffuseurs généralistes;
- Insisté sur la nécessité de se donner les moyens pour faire vivre la diversité culturelle.

5. Bloc Québécois :

La plateforme du Bloc québécois [Le Québec, c'est nous](#) a été publiée en septembre. Voici les extraits pertinents concernant les arts et la culture :

- **Retrait des programmes fédéraux avec pleine compensation et sans condition :** Le Bloc Québécois fera campagne pour l'obtention d'un droit de retrait avec pleine compensation et sans condition pour le Québec. Une fois complétée et consolidée au sein du gouvernement du Québec, l'élimination des doublons administratifs permettra d'économiser des centaines de millions de dollars qui pourront être réinjectés pour bonifier les programmes en question.
- **Imposer les géants du Web :** Le Bloc Québécois propose que le Canada s'inspire de la France et impose les géants du Web à hauteur de 3 % de leur activité sur le territoire canadien. Le Bloc propose également la création d'un groupe de réflexion réunissant l'ensemble de la Francophonie sur la promotion et la protection des cultures francophones sur les plateformes en ligne.
- **Crise des médias :** Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral impose la TPS sur la publicité en ligne, peu importe la plateforme afin de mettre un terme à la concurrence déloyale des géants du Web. Le Bloc Québécois propose aussi la création d'un Fonds des médias écrits, à partir des revenus des taxes récoltées sur les publicités. Enfin, le Bloc Québécois demande la mise en place d'États généraux sur l'avenir des médias avec l'ensemble des acteurs touchés par la crise actuelle des médias écrits, des gouvernements du Québec et des provinces, d'experts afin de trouver des solutions à long terme pour assurer la survie de notre presse et de l'ensemble des radiodiffuseurs (télévisions généraliste et spécialisée et radio).
- **CRTC québécois :** Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral cède au Québec la réglementation des télécommunications et de la radiodiffusion afin que le développement de nos communications corresponde à nos besoins et à notre façon de faire.
- **Soutien à la culture en ligne :** Le Bloc Québécois veut revoir, avec le milieu culturel, les règles de redevances de la Commission du droit d'auteur pour l'accès à la musique en ligne afin de trouver des moyens d'assurer aux artistes une rémunération équitable. Le Bloc Québécois exigera une étude du Comité du Patrimoine (un nouveau rapport Lincoln) afin d'en arriver à des solutions pour soutenir

adéquatement nos créateurs lésés. Le Bloc Québécois déposera un projet de loi pour que le gouvernement canadien reconnaisse l'existence d'une culture québécoise et en fasse la promotion auprès des plateformes comme Apple Music, Spotify ou Netflix afin d'accorder une plus grande place à nos créateurs dans leurs algorithmes.

- Investissements en culture : Le Bloc Québécois demande une augmentation du budget de Téléfilm Canada afin de permettre la création de séries lourdes en ligne comparables à ce qui se fait dans de nombreux pays. Il demande également que le gouvernement maintienne, puis indexe, le budget du Conseil des arts à un plancher de 300 millions de dollars, incluant une aide à la promotion internationale.
- Soutien aux livres : Le Bloc Québécois propose que l'achat de livres soit exempté de l'application de la TPS. Le Bloc Québécois demande également que le gouvernement fédéral offre aux libraires des tarifs postaux réduits, par le biais de Poste Canada, comme il le fait actuellement pour les périodiques.

Le 28 septembre, le Bloc québécois a réitéré certains engagements et fait une [nouvelle annonce](#) en culture :

- Le Bloc souhaite l'augmentation du budget du Conseil des arts jusqu'à 365 millions \$ dès 2020. Le parti souhaite aussi une croissance continue des investissements dans la distribution de la culture à travers le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) et le Fonds de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCBAP). Ces budgets devront être indexés annuellement.

Le [14 septembre 2019](#), le chef du Bloc Québécois, Yves-François Blanchet, accompagné d'autres candidats du parti a proposé « la création d'un fonds de soutien à la télévision financé par la taxation des activités des géants du Web sur le territoire ». Ils ont aussi apporté des précisions quant aux mesures fiscales qui s'appliqueraient aux géants du Web :

- Le Bloc Québécois souhaite que le fédéral s'inspire de la France et mette en place, sans attendre une entente de l'OCDE, une « taxe GAFA », c'est-à-dire un impôt équivalent à 3% du chiffre d'affaires des multinationales d'Internet actives au Canada (500M\$).
- Ottawa pourra s'engager à harmoniser sa taxe avec celle des pays de l'OCDE advenant une entente internationale à cet effet, évitant ainsi, comme la France, des représailles de la part du gouvernement américain.
- Le Bloc Québécois exige également que les fournisseurs de services en ligne, par exemple Netflix, soient tenus de facturer la taxe de vente (100M\$).
- Le parti demande aussi que les multinationales d'Internet soient considérées comme des médias étrangers et non pas locaux pour que les géants ne profitent plus de la déduction fiscale offerte aux annonceurs qui achètent leur publicité dans les médias canadiens.
- Le Bloc Québécois insiste sur la mise en place d'un fonds de soutien à la création culturelle et médiatique afin de redistribuer les plus de 600 M\$ que le parti estime pouvoir recueillir avec ces mesures, dont le Québec devrait obtenir une part de minimalement 240 M\$. L'argent devra être réparti entre les médias d'information, les arts et la culture francophones brimés par les géants du Web et devra être investi au Québec et au Canada.

Lors du GDCM, la représentante du BQ, Monique Pauzé s'est exprimé sur les engagements suivants :

- Adapter les dispositions législatives pour assimiler les appareils technologiques au régime de copie privée pour obtenir des redevances.
- Le BQ est favorable aux quotas comme il existe à la radio.

6. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA CDEC

- 1- Les services de programmation en ligne doivent contribuer à la mise en valeur des contenus canadiens et à leur financement.

Ceci peut être atteint à court terme par un décret d’instruction du Gouverneur en conseil pour modifier l’ordonnance d’exemption sur les nouveaux médias. Il reviendra au CRTC de définir les meilleures façons de déterminer les contributions financières et d’encadrer la présence et la valorisation du contenu canadien sur les services de programmation en ligne. Cette réglementation doit être assortie d’une obligation de livrer des données concernant les contenus culturels auxquels accèdent les Canadiens.

- 2- Le CRTC doit avoir le pouvoir de sanctionner les entreprises qui ne respectent pas la réglementation.

La *Loi sur la radiodiffusion* devrait être légèrement modifiée afin de doter le CRTC de pouvoirs de sanctions similaires à ceux dont il est doté en vertu de la *Loi sur les télécommunications*. Cette modification doit se faire rapidement de manière intérimaire, avant que la refonte complète des lois soit effectuée, de manière à contraindre toutes les entreprises à collaborer avec le CRTC.

- 3- Les fournisseurs de services de télécommunication (FST) doivent contribuer au financement des contenus canadiens.

Pour ce faire, il faut modifier la *Loi sur la radiodiffusion* pour garantir et encadrer la contribution des FST au financement du contenu canadien. Mais ceci prendra des années. À court terme, le Gouverneur en conseil pourrait donner des instructions au CRTC pour que ce dernier adopte et mette en œuvre des mesures assurant une contribution des FST au financement du contenu canadien.

- 4- La CDEC propose que les recettes des prochaines enchères des licences de spectre soient utilisées comme compensations financières dues aux changements technologiques et allouées au financement du contenu canadien.

- 5- La nouvelle *Loi sur le droit d’auteur* doit être adaptée à la réalité contemporaine afin que les plateformes numériques versent les droits de propriété intellectuelle à ceux qui les détiennent au Canada et que le régime de copie privée inclue les appareils technologiques qui permettent l’accès aux contenus culturels. Le nombre d’exceptions prévues par la Loi doit être réduit et les exceptions restantes doivent donner lieu à une compensation pour les créateurs.

- 6- Le Canada doit maintenir son approche consistant à exclure la culture des négociations commerciales, incluant le commerce numérique, au moyen d’une exemption culturelle globale, sans possibilités de représailles.